

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR)
ILE DE LA RÉUNION**

AXE N° 1- FICHE ACTION N° 1

OBJECTIF 1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INNOVANTES ET LES FILIERES A POTENTIEL DU TERRITOIRE

AXE N° : 1	PEPINIERE D'ENTREPRISES INNOVANTES DANS LES SCIENCES DU VIVANT PARC TECHNOR
N° FICHE ACTION : 1	

I. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic – constat

En 2010 au total, 8 133 créations d'entreprises à la Réunion, dont 25 % des créations situées sur la CINOR (Saint-Denis : 1 559 créations - 1^{ère} commune de la Réunion - ; Sainte-Marie: 284 ; Sainte-Suzanne : 160)

Un hébergement destiné aux entreprises :

- De manière générale, une demande d'immobilier d'entreprise forte sur le territoire de la Réunion, où l'emploi salarié privé a augmenté plus rapidement que l'offre en immobilier et foncier aménagé immédiatement disponible, sur la période 2000-2006 (*existence de tensions*)
- Un hébergement destiné aux entreprises récemment créées
- Une offre relativement pauvre avec un outil principal destiné en priorité aux entreprises ayant un CA de 150 k€ pour les pépinières de la SEMIR et saturé
- Pas de véritables solutions pour les entreprises innovantes (locaux, accompagnement...)

Un hébergement destiné aux start-up biotechs : Une offre privée inexistence et une offre publique peu pertinente / abondante (période d'incubation possible au sein du CYROI, mais tournant uniquement autour de la plateforme)

Un potentiel de développement : 28 entreprises de biotechnologie recensées sur le territoire de la Réunion (en hausse depuis 2005) dont 11 sur le territoire de la CINOR : *une localisation principale à Sainte-Clotilde (Quartier de Saint-Denis), notamment au sein de la Technopôle CYROI ; Une répartition homogène des entreprises entre chaque secteur d'activité, hormis la bioinformatique*

Une dynamique à conforter avec l'existence d'une certaine dynamique entrepreneuriale dans les biotechs, à condition de regarder à l'échelle de l'île de la Réunion et des entreprises de biotechnologie souvent à la limite entre plusieurs secteurs d'activité (notamment sur les aspects agroalimentaire / santé)

La CINOR poursuit depuis une dizaine d'années l'objectif du développement économique sur le nord de la Réunion, au travers du Parc Technor qu'elle a conçu comme son outil privilégié, autour d'un potentiel de 1.200 / 1.500 emplois à forte valeur ajoutée car tournés vers les hautes technologies. Sa proximité avec les structures de formation et de recherche constituent un atout essentiel dans la réussite de ce pôle et dans son développement, que plusieurs d'équipements particuliers devraient accompagner prochainement – maison d'accueil de chercheurs en résidence, hébergement de stagiaires du CYROI et du CIRAD, centre d'affaires international, plateforme scientifique et technique...

Description de l'action

Le projet de pépinière « SCIENCES DU VIVANT » :

Trois critères réunis pour la réussite du projet :

- Présence de savoir faire à **PROXIMITÉ** : *Laboratoires de recherche, Hôpitaux, Ressources naturelles ; Environnement favorable à l'innovation - compétences / structures pour faire émerger les projets*
- Une **DENSITÉ** en matière de savoir faire suffisante : *Volume de recherche important => peu de projets*
- Une **COOPÉRATION** des différentes parties prenantes : *Coopération des savoir faire et des décideurs (Volonté politique commune autour du projet)*

Demandes des entreprises :

- Une demande **principalement endogène** : Les entreprises biotechis créées sur le territoire sont d'abord issues de créateurs originaires / installés à la Réunion
- Une demande **exogène** (mais restant faible) mais susceptibles de se développer avec les projets structurants en cours : projet de création d'un cluster commun Réunion - Ile Maurice sur les biotechnologies, projet pôle QUALITROPIC, Partenariats en développement CYROI / Madagascar et l'Ile Maurice

Les caractéristiques du projet :

- Structure mixte pépinière – hôtel d'entreprise,
- Outil ouvert aux entreprises de biotechnologies au sens large
- Appui sur la plateforme technologique existante (CYROI) et aux équipements des laboratoires environnants
- Besoins de locaux modulables et évolutifs
- Offre de qualité adaptée au besoin des entreprises les plus pointues (par ex : santé / médical)
- Accompagnements particuliers sur des thématiques communes (PI...) et particulières (financement, exportations hors de l'île...)
- Animation des réseaux scientifiques
- Mutualisation possible des services déjà proposés par l'incubateur (conseil en matière de partenariats scientifiques, interventions ponctuelles de spécialistes)

Le programme prévisionnel de l'ensemble immobilier correspond à un besoin de construction de 2576 m² de Surface utile et un aménagement d'espaces extérieures d'environ 800 m².

Ce projet pourra être coordonné avec l'action 1.2 valorisation de l'eau de mer profonde / CINOR, et l'action 1.3 unités pré-industrielles sur le Parc Technor / BIOALGOSTRAL.

Résultat attendu

Accueil et Accompagnement de 3 à 5 projets « nouveau - en création/ an », assurant aux entreprises une possibilité de rester dans les locaux jusqu'à 7 années.
De manière particulière, il peut être envisagé la création d'environ 5 à 9 emplois par jeunes entreprises innovantes sur les 4 premières années.

Soit, sur 5 ans, 20 Jeunes entreprises innovantes, représentant un effectif de 80 emplois dont 40% de niveaux 1 et 2 (env 30 emplois) .

2. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maitres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

La CINOR assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Partenaires

Partenaires institutionnels : la Région ; l'Etat (Délégué régional à la recherche et aux technologies) ; la Ville de St Denis

Organismes de recherches et innovation: CYROI ; Comité Régional à l'Innovation ; CIRAD ; IRD ; Université de la Réunion ; ESIROI ; CRITT ; Association Technopole

Délai de réalisation

Le délai de réalisation global est estimé à 3 ans et 3 mois

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs

- Nombre de jeunes entreprises innovantes accueillies sur nombre de prospects
- Nombre de création d'emplois directs et indirects
- Taux d'occupation des locaux et rythme d'occupation sur 5 ans

Service instructeur / Certificateur DREAL

3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Pépinière d'entreprises innovantes dans les sciences du vivant – Parc Technor	Financement €	%
ETAT PLR	710 000 €	8%
Conseil Régional	1 665 424 €	19%
CINOR	4 846 152 €	54%
Europe (FEDER)	1 665 424 €	19%
Coût TOTAL	8 887 000 €	100%

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR) ILE DE LA RÉUNION

AXE N° 1- FICHE ACTION N° 2

OBJECTIF 1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INNOVANTES ET LES FILIERES A POTENTIEL DU TERRITOIRE

AXE N° :	étude visant à la structuration d'activités sur la thématique de la valorisation de l'eau de mer profonde et des actions visant à la « préfiguration/démarrage » de la filière en lien avec le SWAC
1	
N° FICHE ACTION :	
2	

1. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic – constat

Le SIDEO a confié à un groupement, dont GDF-SUEZ est pilote, la réalisation puis l'exploitation d'un réseau de type SWAC, dans le cadre d'une concession de service public. Le principe de fonctionnement d'un SWAC fait référence à l'utilisation de l'eau froide (5°C) puisée dans les profondeurs des océans (1000 m) pour alimenter le réseau urbain de climatisation et développer des activités dérivées génératrices d'emplois durables (thérapeutiques, pharmaceutiques, aquaculture, énergétiques...).

De manière synthétique, un SWAC se compose d'un pipe-line qui va, dans l'océan, pomper l'eau à 5°, à grande profondeur (1 km). Cette eau de mer passe par un échangeur thermique et refroidit un circuit secondaire d'eau douce. Sera réalisé un circuit de distribution d'eau froide en vue de climatiser les immeubles desservis (un peu sur le même principe que le chauffage par chaufferie centrale et réseau de chaleur). Ce circuit alimente en eau froide les différents immeubles à climatiser. L'eau de mer, à la sortie de l'échangeur, est renvoyée à l'océan.

Ce projet en cours de développement par le concessionnaire, se situe « au cœur de l'Efficacité Énergétique » avec pour celui concernant la micro région Nord de la Réunion, les objectifs suivants :

- Réduction de 75% de la facture électrique pour une production de froid avec un système classique ;
- Suppression des fluides frigorigènes responsables des gaz à effet de serre ;
- Absence de nuisance sonore et de vibrations chez les clients.

Il apparaît possible de conduire une étude visant à la structuration d'activités sur la thématique de la valorisation de l'eau de mer profonde en lien avec le SWAC et des actions visant à la "préfiguration/démarrage" de la filière. Au regard de premières investigations documentaires réalisées, il paraît utile et pertinent d'engager une étude de faisabilité et d'opportunités sur les aspects valorisation eau de mer profonde notamment sur les items suivants: 1) Production d'algues pour l'industrie pharmaceutique et alimentaire ; 2) Production d'algues pour la production de bio diesel ; 3) Production d'eau minérale à forte valeur ajoutée ; 4) et de manière plus particulière concernant L'aquaculture ou la mariculture pour des espèces difficiles à élever.

Cette ressource pourrait d'ores et déjà intéresser le PTU (laboratoires) de l'Université, l'ARVAM, l'ARDA, BIOALGOSTRAL, le projet de pépinière Sciences du Vivant, sur TECHNOR. En outre, un projet de thalassothérapie sur l'Espace Océan pourrait lui aussi être utilisateur de cette ressource.

Un examen de la faisabilité d'un data Center d'adopter qui serait utilisateur de la technologie SWAC pour le refroidissement d'un tel centre de données informatiques, devrait prendre rang dans les études de valorisation de ce programme SWAC.

Description de l'action

La CINOR se propose donc :

1°) de conduire une étude visant à la structuration d'activités sur la thématique de la valorisation de l'eau de mer profonde en lien avec le SWAC et des actions visant à la "préfiguration/démarrage" de la filière ;

2°) de préparer un cahier des charges de consultation visant à retenir un ensemble de prestataires permettant :

- De caractériser l'eau de mer profonde (composition chimique, présence d'éléments valorisables, ...) ; ceci renvoie à la réalisation de prélèvement en mer d'échantillon puis à une analyse de ceux-ci pour en définir la caractérisation chimique et autre de manière détaillée et la plus complète possible ;
- Sur la base de cette caractérisation, d'identifier les activités de valorisation qui pourraient être prospectées au regard d'une capacité à « transformer » et valoriser cette matière première et ces composants (nutriments, ...) ;
- De déterminer les conditions techniques et réglementaires de distribution mais aussi de rejet de l'eau de mer profonde sur les sites d'activités envisagés (TECHNOR, Plaine de Gillot, ZAA Pierre LAGOURGUE, autres sites).

3°) de retenir un ensemble de prestataires et intervenants spécialisés permettant de disposer d'un cadrage des actions favorisant la création, l'accueil et la prospection d'entreprises et/ou d'investisseurs pouvant développer tel ou tel volet d'activités dont la faisabilité serait avérée par l'étude précitée.

Ci-après la trame du cahier des charges de l'étude :

Etude de faisabilité pour la valorisation des eaux de mer profonde dans le cadre des stratégies de développement du territoire de la CINOR (communes de Saint-Denis et Sainte-Marie de la Réunion)

L'objet du présent marché est la réalisation d'une étude de faisabilité de valorisation des eaux de mer du SWAC à St-Denis et Sainte Marie.

Ce marché sera décomposé en 4 phases distinctes :

Phase 1 : Réalisation des prélèvements et caractérisation des eaux

Phase 2 : Identification des potentiels de valorisations secondaires des eaux de mer du SWAC

- Activité 2.1. Etat des lieux sur les acteurs et projets actuels
- Activité 2.2. Retour d'expérience : analyse coût bénéfice / comparaison
- Activité 2.3. Applicabilité des projets dans le contexte local.

Phase 3 : Analyse des porteurs potentiels de projets et définition des conditions techniques et réglementaires pour leur implication à Saint-Denis et Sainte-Marie

- Activité 3.1. Analyse des acteurs potentiels intéressés et de leurs projets
- Activité 3.2. Information sur les potentiels de développement pour identifier d'autres porteurs potentiels et marchés
- Activité 3.3. Structuration des projets par filières et / ou secteurs
- Activité 3.4. Préparation d'une synthèse

Phase 4 - Préfiguration de projets et mises en perspectives des filières : définition des dispositifs d'appui à la mise en œuvre

- Activité 4.1. Analyse détaillée de 3 "projets ou idée de projets"
- Activité 4.2. Modalités de financement potentiel
- Activité 4.3. Recommandations sur les filières potentiellement utilisatrices

Résultat attendu

Etablissement de « business model » pour la faisabilité de création d'activités innovantes dans des secteurs d'activités privilégiées liés à la valorisation de la ressource spécifique « eau de mer profonde » : au moins 3 secteur privilégiés ;

Détermination des conditions de création et de prospection d'investisseurs en capacité de créer des activités de valorisation de l'eau de mer profonde : identification de 3 entreprises (hors BIOALGOSTRAL) « à créer ou à implanter » et de 2 programmes de recherche développement finançables ;

Le secteur économique est identifié comme à fort potentiel pour la Réunion :

- Implantation d'au moins 5 entreprises valorisant l'eau de mer profonde dans un délai de 5 ans
- Création d'au moins 50 emplois en 2014

2. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maîtres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

La CINOR est maître d'ouvrage de cette étude, en partenariat avec le SIDE0 (autorité concédante du SWAC).

Partenaires

Cette étude sera conduite dans le cadre d'un comité de pilotage associant : SIDE0 ; Région Réunion ; l'Etat (à préciser) ; le Comité régional de l'Innovation ; l'Université ; l'IRD ; le pôle de compétitivité Qualitropic ; TEMERGIE ; l'association Technopole de la Réunion

Délai de réalisation

Le délai global de cette étude est de 24 mois à compter de mars 2012, avec une restitution des phases 1 & 2 sous 8 mois (faisabilité et identification des « secteurs » prioritaires).

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs

Au regard des objectifs (cf.ci-dessus : « résultats attendus ») :

- Nombre d'implantation d'entreprises valorisant l'eau de mer profonde dans un délai de 5 ans
- Nombre d'emplois créés

Service Instructeur / Certificateur DREAL

3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Etude visant à la structuration d'activités sur la thématique de la valorisation de l'eau de mer profonde	Financement €	%
ETAT PLR	170 000 €	65%
Conseil Régional	39 000 €	15%
CINOR	51 000 €	20%
Coût TOTAL	260 000 €	100%

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR)
ILE DE LA RÉUNION**

AXE N°1 - FICHE ACTION N° 3

**OBJECTIF 1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INNOVANTES ET LES
FILIERES A POTENTIEL DU TERRITOIRE**

AXE N°: 1	Production et valorisation de Microalgues
N° FICHE ACTION : 3	

1. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic – constat

Ces dernières années, les grandes causes mondiales: accès aux ressources alimentaires, aux ressources minières, problématiques environnementales et énergétiques ont accentué l'intérêt pour les micro-algues.

Ces micro végétaux apparaissent comme une solution porteuse d'avenir et de développements économiques majeurs pour produire une biomasse renfermant des éléments rares outre des protéines et des acides aminés essentiels, des vitamines, des caroténoïdes, des acides gras , oméga3, et ceux transformables en bio diesel, bio kérosène, bio essence. Les rendements de production des biocarburants micro algaux sont 50 à 60 fois plus importants à l'hectare que ceux des oléagineux terrestres.

Dans les prochaines décennies l'algoculture, source de nouvelles matières premières, sera amenée à se développer sur des milliers d'hectares et plus particulièrement ceux situés en zone intertropicale là où le climat est le plus favorable pour des productions aux rendements optimisés.
Les marchés des biomasses et des métabolites sont ceux de l'agro nutrition, de la nutraceutique, de la pharmaceutique, de la cosmétique, de la santé, de l'énergie et de l'environnement.

L'enjeu aujourd'hui est d'organiser la filière française, de faire émerger les leaders garants d'une véritable industrialisation.

Description de l'action

Implantation, entre 2011 et 2014 d'unités pré industrielles de production sur 0,6 hectares de foncier Technor (Cinor) puis sur 1ha.
Ces unités pré industrielle seront la vitrine commerciale des technologies de production de biomasses pour une commercialisation de ces outils de production en zone intertropicale à partir de 2015.

Résultat attendu

La production et la commercialisation de biomasse sèche à l'export pour les marchés de l'agro nutrition et de la cosmétique notamment.
L'ouverture de la filière algacole à La Réunion par la commercialisation dès 2015, de biomasses destinées aux marchés local et européen produites par de « fermes de culture algales ».
L'extension de la technologie pour la production de biocarburants en 2017.
Emergence à La Réunion d'un leader garant d'une véritable industrialisation

2. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maîtres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

BIOALGOSTRAL

Partenaires

La société allemande IGV GmbH
Partenaires industriels
Etat, FEDER, Région, CINOR, Oséo,

Délai de réalisation

2012-2014

Calendrier de l'opération

2012 : Installation d'une unité en photobioréacteurs tubulaires en trois modules (15 000, 25 000 et 42000 litres de culture)

2013 : Installation d'une unité sur 1 000 m2 de photo-bioréacteurs de nouvelle génération (PBR MUTL) avec une production de 25 t/ha/an de biomasse.

Ces deux unités s'implantent sur un terrain sur le Parc TECHNOR de 6 000 m² (contrat de réservation en cours)

2014 : Installation d'une unité sur 10 000 m2 de photo-bioréacteurs de nouvelle génération (PBR MUTL) avec une production de 250 t/ha/an de biomasse

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs

- Spécificités techniques
- Contrôle qualité pollution métaux lourds, pesticides...
- Procédure suivi qualité de la biomasse
- Suivi de l'ACV

Service Instructeur / Certificateur DREAL

3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Production et valorisation de micro-algues	Financement €	%
ETAT PLR	500 000 €	3%
Conseil Régional	1 956 304 €	13%
FEDER	2 934 472 €	20%
Capitaux privés	8 286 872 €	55%
OSEO	1 389 392 €	9%
Coût TOTAL	15 067 041 €	100%

Axe 2 :
Consolider le rayonnement de la zone aéroportuaire et en faire une vitrine des expertises et savoir-faire réunionnais

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR) ILE DE LA RÉUNION

AXE N° 2- FICHE ACTION N° 1

OBJECTIF 2 : CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE ET EN FAIRE UNE VITRINE DES EXPERTISES ET SAVOIR-FAIRE RÉUNIONNAIS

AXE N°: 2	Acquisition d'une vision cohérente et concertée du développement des activités sur l'espace aéroportuaire de Gillot (ZAA + périmètre élargi au ZAE proches)
N° FICHE ACTION : 1	

1. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic – constat

L'aéroport international de Gillot - Roland-Garros a reçu 2 millions de passagers en 2010, soit une hausse de 12% par rapport à 2009. Le trafic devrait encore avoir augmenté de plus de 8% en 2011. L'aéroport accueillera l'A380 prochainement, augmentant les flux de passagers dans les années à venir. Véritable « Porte » du territoire de la Réunion, l'aéroport de est fréquenté par plus de 400 000 touristes d'une part et les entrepreneurs réunionnais et/ou leurs partenaires. La Société Aéroportuaire a réalisé en 2009 son Plan de Composition Général (PCG) pour 10 à 15 ans, intégrant le doublement du trafic à l'horizon 2025.

Par ailleurs, avec le port de la Pointe des galets (2^{ème} port d'outre-mer en termes de tonnage), futur Grand Port Maritime (2012), l'aéroport de Gillot concentre l'ensemble des échanges nationaux et internationaux de l'île.

L'espace aéroportuaire constitue ainsi une infrastructure stratégique pour le développement économique de l'île de la Réunion.

En lien avec cet espace, le Conseil Régional a développé une Zone d'Activités économiques dévolue à l'Importation et à l'Exportation. Dans cette perspective, la Région porte actuellement différents projets d'implantation à proximité du site aéroportuaire :

- un Hôtel Novotel 4 **** (en cours de lancement),
- un centre de formation Air Austral (actuellement en bordure de piste, future espace de stationnement des A380),
- l'accueil de transitaires

La CINOR, souhaite aussi capitaliser sur ce territoire stratégique notamment sur la requalification de la ZAE La Mare située à l'Ouest de la ZAA P. Lagourgue, le développement des activités sur le port de Sainte-Marie situé en bout de piste, le développement au Sud Ouest du complexe Cinéma et de Galerie marchande et/ou au Sud Est le développement d'un espace de valorisation des produits agricoles, ou d'activités innovantes, notamment au titre de la valorisation de l'eau de mer profonde telles que celles de production industrielle d'algues. L'Intercommunalité souhaite développer ces activités en complémentarité avec celles implantées sur le Parc Technor.

La Société Aéroportuaire, dans son PCG envisage également de réorganiser son foncier (extension des halls d'accueil passagers, création d'une usine électrique, déplacement des réservoirs de kérosène, etc.)

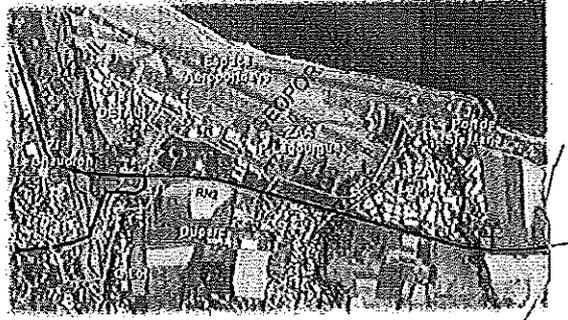
Par ailleurs, à l'Ouest, des activités économiques, sans lien fort avec l'aéroportuaire, se sont implantées sur la ZI St Denis limitrophe de la Rivière des Pluies ; cette ZI est l'une des plus ancienne de la Réunion.

Enfin, des projets privés existent également dans le proche périmètre : la société CBO projette de développer des espaces d'activité sur le foncier lui appartenant et des particuliers sont d'ores et déjà implantés à proximité de la ZAA (centre équestre).

Sur un territoire où le foncier non agricole et situé à moins de 1000m représente seulement 20% de l'espace (soit environ 550km²), il est fondamental de disposer d'une vision cohérente et concertée pour faire de cet espace aéroportuaire élargi, « porte stratégique » de la Réunion, une vitrine du savoir-faire réunionnais.

Description de l'action

Réaliser une étude globale pour disposer d'une vision cohérente et concertée des intervenants sur le devenir de la ZAA et de son territoire élargi :



Phase 1 : Définition du périmètre pertinent de réflexion autour de la ZAA et état des lieux foncier de l'espace.

Lancement et présentation de la démarche en comité de pilotage – présence sur site sur 4 jours à 3 personnes pour réaliser les entretiens de la phase 2

- Détermination du périmètre foncier de la ZAA élargie
- Etude foncière et identification du périmètre optimal pour un fonctionnement du site sur le long terme
- Identification des dispositions d'urbanisme (SAR, ...) et réglementaires applicables aux sites
- Analyse des périmètres d'évolution du site (court / moyen / long termes)

→ définition du périmètre de réflexion pertinent

Phase 2 : Analyse des activités actuelles et projets à court et moyen termes sur le périmètre de réflexion

- Identification des occupations actuelles
 - Recensement des « propriétaires » / « occupants »
 - Entretiens avec les propriétaires fonciers du site
- Analyse des activités actuelles présentes sur le site
 - Entretiens avec les occupants actuels
 - Identification des contraintes / besoins d'évolution
 - Analyse du degré de « dépendance » des activités avec le secteur aéroportuaire
- Analyse des « projets » à court et moyen termes sur le site
 - Entretiens avec les « porteurs de projet »
 - Identification des contraintes / programmation du projet
 - Analyse du degré de « dépendance » des projets avec le secteur aéroportuaire

→ cartographie des activités et des projets sur le périmètre de réflexion

Phase 3 : Stratégie et gouvernance pour l'espace ZAA élargie

- 2 à 3 scénarios de schéma d'organisation du site et illustration de solutions
 - Recensement des différentes fonctions du site
 - Proposition générale de localisation et d'organisation des fonctions sur le site
 - Analyse globale du projet / fonctionnement

Présentation et restitution en comité de pilotage – Entretiens complémentaires et réunions de travail - Déplacement 2 personnes sur 3 jours

- Elément de pré-programmation du site du scénario retenu
 - Recommandation pour un développement concerté du site
 - Eléments de pré-programmation (schémas et scénarios d'affectation prévisionnels)
 - Identification des activités économiques à développer
 - Recommandation pour une stratégie de prospection et de promotion
 - Recensement des activités à délocaliser et « solution » d'hébergements à proposer
- Structure de gouvernance de la ZAA élargie

→ feuille de route opérationnelle

Présentation et restitution finale en comité de pilotage – Déplacement 2 personnes sur 2 jours

Résultat attendu

Optimisation du foncier et mise en cohérence des activités pour en accroître l'impact sur l'économie insulaire.
Une vision cohérente et concertée de l'action de l'ensemble des intervenants sur le périmètre étudié.
Un positionnement clair de la ZAA et une rationalisation du foncier.
Un espace propice pour devenir une vitrine des expertises et du savoir-faire réunionnais, valorisant les infrastructures et grand équipements réalisés dans son environnement

2. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maîtres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

Conseil Régional de la Réunion / CINOR / SGAR de la Région Réunion
Assistance à maîtrise d'ouvrage

Partenaires

Conseil Régional ;
CINOR ;
Ville de Sainte-Marie
Société Aéroportuaire
Détachement Air ;
Préfecture de La Réunion / SGAR

Délai de réalisation

6 à 8 mois

Calendrier de l'opération

Démarrage : Avril – mai 2012
Restitution : Octobre - décembre 2012

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs

Disponibilité foncière pour le développement d'activités économiques sur le périmètre aéroportuaire élargi
Valorisation et développement des expertises et savoir-faire réunionnais à la « Porte » de l'île

Service Instructeur / Certificateur DREAL

3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Acquisition d'une vision cohérente et concertée du développement des activités sur l'espace aéroportuaire de Gillot	Financement €	%
ETAT PLR	60 000 €	54%
Conseil Régional	25 236 €	23%
CINOR	25 236 €	23%
Coût TOTAL	110 236 €	100%

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION (PLR) ILE DE LA RÉUNION

AXE N° 2- FICHE ACTION N° 2

OBJECTIF 2 : CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE ET EN FAIRE UNE VITRINE DES EXPERTISES ET SAVOIR-FAIRE RÉUNIONNAIS

AXE N°: 2	CREATION D'UNE RESSOURCERIE : valorisation maximale des encombrants conciliant les objectifs de développement économique et social et la préservation de l'environnement
N° FICHE ACTION : 2	

1. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diagnostic – constat

En 2010, ce sont 56 512 tonnes d'encombrants qui ont été pris en charge et orientés majoritairement vers l'enfouissement. Ce gisement recèle une présence constante d'objets et de matériaux valorisables. La valorisation matière correspondant principalement au recyclage des déchets repris par Eco Emballages et au gisement de métaux récupérés en déchetterie est faible (25%).

Compte tenu de la saturation imminente de l'installation de stockage des déchets non dangereux, des objectifs nationaux d'orienter vers les filières de recyclage matière et organique 50 % de déchets ménagers et assimilés en 2020 et les décisions découlant du Grenelle de l'Environnement quant à la hausse *décidée* de la T.G.A.P. (duc sur toute tonne de déchet enfoui) passant de 17 €/T en 2010 à 20 €/T en 2011 pour atteindre 40 €/T en 2015, La CINOR a décidé de modifier son approche du problème et d'encourager la valorisation maximale des encombrants en conciliant les objectifs de développement économique et social et la préservation de l'environnement.

Objectif du projet

La recyclerie/ressourcerie donne priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. Ces solutions de réemploi des encombrants des déchetteries peuvent être mises en place sur le territoire via l'expérimentation d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) ou autres. Cette activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire (PDEDMA) et permettra d'augmenter le taux de recyclage matière de ces déchets et de diminuer la quantité de déchets à éliminer.

Description de l'action

La CINOR dispose sur le territoire de la commune de Sainte-Marie d'un site d'une surface totale de 1,34 ha, avec un hangar de 3 166 m² et des locaux annexes de 397 m², sur lequel il est envisagé d'implanter une unité de pré-tri des déchets encombrants permettant d'extraire la matière valorisable et les objets valorisables. Ainsi, cette unité sera couplée avec une ressourcerie / des ateliers de démontage des encombrants

Le gisement proviendrait des déchetteries avec une montée en puissance en intégrant le gisement de collecte en porte à porte. Aussi, une seconde phase de développement en cours de réflexion porte sur l'opportunité d'intégrer au sein de la ressourcerie une prestation de collecte des objets valorisables en porte à porte.

Résultat attendu

- Revaloriser des objets destinés à l'élimination - prolonger la durée de vie
- Utiliser les tâches manuelles effectuées sur les objets comme support d'insertion sociale et professionnelle
- Extraire des matériaux valorisables des flux d'objets destinés à l'enfouissement.
- Les quantités d'encombrants susceptibles d'être déviées vers la ressourcerie sont de l'ordre de 3 à 6 kg/hab, **SOIT DE 480 T à 960 T /an.**
A noter que le PDEDMA retient 1 kg/hab à l'horizon 2015 et 3 kg/hab à l'horizon 2020.

Les effectifs accueillis pour réaliser ces activités sont évalués entre 18 et 20 ETP, comprenant une part de personnel faiblement à peu qualifié et d'autre part, des poste de travail qualifié (gestionnaire, magasinier, technicien, électromécanicien, couturier, réparateur électro-technicien,de l'ordre de 6 à 8)

2. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ACTION

Maitres d'ouvrage / gouvernance / management de l'action

CINOR, ADEME ; Conseil Général ; services techniques de l'Etat

Partenaires

FEDER ; Fonds départemental d'insertion ; ADEME ; Conseil Général ; Région Réunion ; Acteurs associatifs, Mission local Nord; ANPE ; Autres services techniques de l'Etat ; Eco-organismes ;

Délai de réalisation

Délai total : 25 mois (juin 2011 à juillet 2013) avec une ventilation comme suit :

Etudes : 10 mois ; autorisations administratives : 8 mois ; travaux : 5 mois ; acquisition fournitures : 4 mois

Indicateurs de suivi qualitatifs / quantitatifs

- Les quantités d'encombrants déviées vers la ressourcerie
- L'évolution des ateliers de chantier d'insertion vers une entreprise d'insertion : Nombre de chantiers d'insertion / Nombre de bénéficiaires
- L'évolution des effectifs employés et des parcours d'insertion/qualification des personnes employées : Nombre d'employés concernés / Nombre de qualifications proposées
- Les flux vendus : familles d'objets, tonnage, temps passé

Service Instructeur / Certificateur **DREAL**

3. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Création d'une Ressourcerie sur la commune de Sainte-Marie	Financement €	%
ETAT PLR	560 000 €	9%
Conseil Général	633 842 €	10%
CINOR	1 157 626 €	19%
Europe (FEDER)	2 987 762 €	49%
Capitaux privés	226 810 €	4%
ADEME	563 960 €	9%
Coût TOTAL	6 130 000 €	100%